

d'autre part, « les péchés des parents ne nuiront pas aux enfants, mais l'âme qui aura commis la faute mourra elle-même. » *Ezech.* xvii, 4. Loth habitant à Sodome, mais voyageur et quant au spirituel et dans le temps, ne délivra pas sa femme qui avait regardé derrière elle, mais seulement ses filles, qui sans doute n'avaient pas péché. *Genes.* xix. Le saint homme Josias, outre qu'il ne sauva point par ses vertus le peuple prévaricateur, mourut lui-même à cause des péchés de ce peuple. *IV Reg.* xxii, xxiii. Lorsque parfois, à cause d'Abraham et de David, Dieu promet sa miséricorde envers leurs descendants, il est à remarquer qu'il n'épargne pas ceux qui persévèrent dans leurs crimes et qu'il épargne ceux-là seuls qui font pénitence, en sorte que la conversion des enfants vienne en aide aux mérites des pères.

Les choses étant ainsi, et la prière de si grands saints ne pouvant sauver la terre des pécheurs d'une plaie seule, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que Jérusalem a commis des péchés sans nom, je déchainerai sur elle quatre plaies à la fois : le glaive, avec lequel frappent les ennemis ; la famine qu'elle endure pendant le siège ; les bêtes, qui doivent les fuyitifs dans les forêts ; la peste, qui suit toujours les tourments de la famine. Au lieu de peste, la Vulgate dit la mort. Je déchainerai ces fléaux sur elle en sorte que tout

y périclite, hommes et bêtes. Et pourtant à cause de ma clémence, ces quatre fléaux fondant sur elle et y anéantissant tout, je réserverai quelques-uns de ses habitants, qui en feront sortir leurs fils et leurs filles et qui viendront captifs ici, c'est-à-dire, à Babylone et en Chaldée, afin qu'en les voyants et en apprenant leurs œuvres, vous reconnaissiez qu'ils ont mérité la captivité et que ma sentence est juste, et vous trouviez en eux une consolation à votre exil, puisque vous comprendrez que je les ai délivrés de tout, de la famine et de la peste, à cette fin de vous montrer par leur perversité que leur Jérusalem a été justement détruite et leur temple incendié, et le peuple mené captif, à l'exception de ceux qui auront été la proie du glaive, de la famine, des bêtes et de la peste.

Voilà ce qui concerne cette Jérusalem dont la captivité était imminente, au temps où Ezéchiel prophétisait chez les Chaldéens. D'autre part, et sur notre terre à laquelle il est dit : « Tu es terre et tu retourneras dans la terre, » *Genes.* iii, 19, et sur notre Jérusalem et sur chacun des fidèles, s'ils méprisent les commandements de Dieu et méritent le reproche de la prévarication, sera envoyée la famine ; non la faim du pain et la soif de l'eau, mais la faim d'entendre la parole de Dieu. Le glaive sera aussi envoyé, au sujet duquel il est dit : « Ils seront livrés aux mains du

torem (Al. prævaricatore) filium martyris (Al. justus) pater poterit liberare, nec senecta conversationis mater impudice filie dabit præmia pudicitie. Et e contrario, « parentum vitia filiis non nocent; sed anima que peccaverit, ipsa morietur. » *Ezech.* xvii, 4. Lot in Sodomis habitans, sed et spiritus et carne peregrinus, uxorem quæ post tergum respexerat, non liberavit, sed tantum filias, que forsitan non peccaverant. *Genes.* xix. Et Josias vir sanctus, non solum peccatorem populum suis virtutibus non salvavit, sed et ipse in peccatis illius mortuus est. *IV Reg.* xxii, xxiii. Quod si aliquando propter Abraham et David in posterorum eorum misericordiam suam Dominus pollicetur, notandum quod non his pareat qui (Al. si) in sceleribus perseverant, sed qui agunt penitentiam, et merita patrum filiorum adjuvet conversatio.

Cum, inquit, hæc se ita habeant, et terram peccatricem a singulis plagis tantorum virorum non salvet deprecatio, sic dicit Dominus Deus : Quia Jerusalem nefanda peccavit, quator simul plagis inducam super eam : gladium, quo ab hostibus trucidatur ; et famem, quam in obsidione sustinet ; et bestias, quibus

fugientes in desertis et salubris devorantur ; et pestilentiam, quæ semper famem ac penuriam sequitur. Pro qua Vulgata editio « mortem » transtulit. Hæc autem, inquit, inducam super eam, ut nec homines in ea remaneant, nec jumenta. Et tamen pro mea clementia, quator simul imminuentibus plagis et cuncta vastantibus, reliquam in ea aliquos, qui educant filios suos et filias ; et captivi hæc veniant, hoc est, in Babylonem et in Chaldæam, ut eam videritis eos, et opera ipsorum perspexeritis, tunc intelligatis juste eos captos, et eam justam fuisse sententiam, et habeat consolationem vestra captivitas, dum intelligitis idcirco me eos de gladio, fame, bestiis et pestilentia liberasse, ut eorum perversitate discatis, merito eorum subversam Jerusalem, templumque successum, et populum ductum esse captivum, præter eos quos gladius, fame, bestia, pestilentia contempserunt.

Hæc dicta sint de illa Jerusalem, cui, propheta Ezéchiel apud Chaldæos, appropinquabat captivitas. Cæterum et super nostram terram cui dicitur : « Terra es, et in terram ibis, » *Genes.* iii, 19, et super nostram

glaive, ils seront la part des renards ; » *Psal.* xliii, 11 ; et à Marie : « Votre âme même sera percée d'un glaive. » *Luc.* ii, 35. Les bêtes seront envoyées, auxquelles le juste supplie le Seigneur de ne pas le livrer : « Ne livrez pas aux bêtes l'âme qui vous loue. » *Psal.* lxxiii, 19. Enfin, la peste sera envoyée, au sujet de laquelle il est écrit : « La mort des pécheurs sera la pire de toutes ; » *Psal.* xxxiii, 2... « L'âme qui aura péché mourra elle-même ; » *Ezech.* xvii, 4 ;... « Faut-il qu'une mort amère sépare ainsi de tout ? » *I Reg.* xv, 32. De tous ces maux, ni l'enseignement des parents spirituels, que nous appelons nos maîtres, ni les princes ne pourront délivrer les fils, à moins que l'assentiment et les propres prières de ces derniers ne viennent en aide à leurs efforts. La justice du juste ne comptera qu'à lui, et l'impunité de l'impie sera rappelée pour sa condamnation : « Chacun mourra par son propre péché ou sera sauvé par sa propre justice. » *Deut.* xxiv, 16. En vain les Juifs s'écrient-ils : « Abraham notre père, » *Joan.* xii, 56, puisqu'il ne font pas les œuvres d'Abraham. S'il faut donner notre confiance, ne la donnons qu'au Seigneur seul. « Maudit est tout homme qui met son espérance en un autre homme, » *Jerem.* xvii, 5, celui-ci serait-il un saint, un prophète. L'écriture est formelle à cet égard : « Gardez-vous de mettre votre confiance

dans les hommes ; » *Psal.* cxlv, 2 ;... « Il vaut mieux mettre sa confiance dans le Seigneur que dans les princes ; » *Psal.* cxvii, 9 ; non seulement dans les princes temporels, mais encore dans les princes des Eglises, qui ne sauveront que leurs âmes, s'ils ont été justes. Pour les fils et les filles qu'ils engendrent à l'Eglise, si ces fils et ces filles sont négligents, ils ne pourront les sauver, bien que l'Apôtre dise : « Si l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il ne laissera pas d'être sauvé, mais comme en passant par le feu. » *I Corinth.* iii, 15. Enfin la main de Dieu est étendue sur la terre prévaricatrice, afin que la verge ou la force du pain y soit brisée. L'ayant étendue, Dieu menace de déchainer les plaies, ne voulant pas, lui qui relève les pécheurs, frapper encore, mais les effrayer par cette menace et les conserver grâce à cet effroi.

« Le Seigneur m'adressa encore la parole et me dit : Fils de l'homme, que fera-t-on du bois de la vigne si on le compare à tous les autres arbres qui sont dans les bois et dans les forêts ? Peut-on en prendre pour quelque ouvrage de bois, ou peut-on en faire seulement une cheville pour y suspendre quelque chose dans une maison ? On le met dans le feu pour en être la pâture ; la flamme en consume l'un et l'autre bout et le milieu est réduit en cendres. Sera-t-il maintenant bon à quelque chose ? Lors même

Jerusalem singulos credentium, si Dei mandata contempserint et prævaricatores meruerint appellari, inducetur famas ; non famas panis, neque sitis aquæ, sed famas audienti verbum Dei. Inducetur et gladius, de quo legitur : « Tradentur in manus gladii ; partes vulgum erant. » (Al. erunt) *Psal.* lxxiii, 19. Et ad Mariam : « Tuam quoque animam pertansit gladius. » *Luc.* ii, 35. Inducetur et bestia, quibus ne tradatur justus postulat : « Ne tradas bestiis animam continentem tibi. » *Psal.* lxxiii, 19. Inducetur et pestilentia pro qua LXX « mortem » interpretati sunt, de qua scriptum est : « Mors peccatorum pessima est ; » *Psal.* xxxiii, 22 ; et : « Anima que peccaverit, ipsa morietur ; » *Ezech.* xvii, 4 ; et : « Si sic separat amara mors ? » *I Reg.* xv, 32. De quibus cunctis nec spirituum parentum, quos magistros intelligimus, doctrina, nec principes non poterunt liberare, nisi filiorum fuerit assensus et illorum obsecrationes suis contibus juerint. Justitia enim justi erit super eum, et iniquitas iniqui in ipso commorabitur : « Unusquisque peccato proprio morietur et justitia sua salvabitur. » *Deut.* xxiv, 16. Frustraque dicunt Judæi :

« Abraham pater noster, » *Joan.* vii, 56, cum opera Abraham non habeant. Quod si in aliquo fiducia est, in solo Domino confidamus. « Maledictus » enim « omnis homo qui spem habet in homine, » *Jerem.* xvii, 5, quamvis sancti sint, quamvis propheta. Legimus : « Nolite confidere in hominibus ; » *Psal.* cxlv, 2 ; et iterum : « Bonum est confidere in Domino, quam confidere in principibus. » *Psal.* cxvii, 9. Non in principibus tantum sæculi, sed et in principibus Ecclesiarum, qui suas tantum animas, si justi fuerint, liberabunt. Filios autem ac filias, quos in Ecclesia genuerint, si fuerint negligentes, salvare non poterunt, et tamen Apostolus loquitur : « Si cuius opus aserit, ipse salvus erit, sic tamen quæsi per ignem. » *I Corinth.* iii, 15. Manus autem super terram prævaricatricem extenditur, ut virga sive fortitudo panis contrahatur. Quæ extensa, minatur plagas, nolente qui eam extendit, et sublevat peccantes, percutere, sed extensione terrere, et terrores conservare.

« Et factus est sermo Domini ad me, dicens : Fili hominis, quid fiet ligno vitis ex omnibus lignis nemorum quæ sunt inter ligna silvarum ? Nunquid tolleret



qu'il était entier, il n'était bon à rien; combien plus sera-t-il inutile à toutes sortes d'ouvrages après que le feu l'aura dévoré! C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Comme le bois des arbres des forêts étant utile, celui de la vigne est jeté au feu pour y être consumé, je traiterai de même les habitants de Jérusalem. Je fixerai sur eux mon visage dans ma colère. Ils sortiront d'un feu pour tomber dans un autre qui les consumera; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je les aurai regardés dans ma colère, et que j'aurai rendu leur terre déserte et inaccessible, parce qu'ils ont violé ma loi, dit le Seigneur Dieu, » *Ezech. xv, 1 et seqq.* Sur ce point: « La flamme en consume l'un et l'autre bout et le milieu est réduit en cendres, » voici la variante des Septante: « Le feu consume ce qu'on en retranche tous les ans et le laisse après l'avoir fini. » Sur cet autre: « Je fixerai sur eux mon visage plein de colère, » leur traduction est celle-ci: « J'affermirai contre eux. » Ils ont en outre remplacé prévarication par *délit*.

« La chute de Jérusalem est prédite sous différentes images, que les Grecs appellent paraboles. De même que précédemment, *Ezech. iv*, la poêle qui servait à faire frire les chairs du peuple et la tuile sur laquelle étaient tracés les retranchements, les levées de terre et les machines

de illa lignum, ut fiat opus, aut fabricabitur de ea paxillus ut pendat ex eo (*Al. ea*) quodcumque vas? ecce ignis datum est in escam, utramque partem ejus consumpsit ignis, et medieta ejus redacta est in favillam. Nunquid utile erit ad opus? Eiam cum esse integrum, non erat aptum ad opus; quanto magis cum ignis illud devoraverit, et combusserit, nihil ex eo fiet operis! Propterea hæc dicit Dominus Deus: Quomodo lignum vitis inter ligna silvarum, quod dedi igni ad devorandum, sic tradam (*Al. tradidi*) habitatores Jerusalem, et ponam faciem meam in eos. De igne egredientur et ignis consumet eos. Et scielis quia ego Dominus cum posero faciem meam in eos, et dederò terram iniviam et desolatam, eo quod pravaricatores existerint, dicit Dominus Deus. » *Ezech. xv, 1 et seqq.* Pro eo quod nos interpretati sumus: « Utramque partem ejus consumpsit ignis, et medieta ejus redacta est in favillam, » Septuaginta transtulerunt: « Annuam purgationem ejus consumit ignis et dimittit in finem. » Rursus ubi nos diximus: « Cum posero faciem meam in eos, » illi verterunt: « Cum obfirmavero. » Prévaricationem quoque « delictum » interpretati sunt.

de guerre, figuraient le siège et la famine de cette ville, conformément d'ailleurs à l'idiome d'Ézéchiél dans la suite de son livre, et que dans Jérémie, la *chaudière* sous laquelle le vent d'Aquilon avive le feu, *Jerem. i, 13*, est l'image de Jérusalem, et le bois de Nogob, Thémán et Darom coupé annonce d'avance la même chose; de même, dans le passage qui nous occupe, Jérusalem est comparée à une vigne et à une souche féconde. C'est d'elle qu'il est dit dans Jérémie: « Je vous ai plantée comme une vigne choisie où je n'avais mis que du bon plant; comment donc êtes-vous devenue pour moi un plan bâtarde, ô vigne étrangère? » *Jerem. ii, 21*; et dans Isaïe: « J'ai planté la vigne de Sorec, » *Isa. v, 2*, c'est-à-dire *belle et choisie*; et dans les psaumes: « Vous avez transporté votre vigne de l'Égypte, et après avoir chassé les nations, vous lui avez servi de guide dans le chemin en marchant devant elle; » *Psal. lxxxix, 9, 10*; et ce qui lève tous les voiles, nous répétons avec le prophète: « La vigne du Seigneur des armées, c'est la maison d'Israël. » *Isa. v, 7*. Tant que cette vigne porte des fruits, il n'y a aucun arbre, entre tous ceux des forêts, qui soit aussi précieux qu'elle; mais qu'elle cesse de porter des raisins, elle ne sera utile à rien, si ce n'est à être livrée aux flammes, ceps et racines. Les autres arbres des forêts — je passe sous silence les

Variis autem similitudinibus, quas Græci parabolas vocant, prænuñtiatur subversio urbis Jerusalem. Et quomodo supra *Ezech. iv* in sartagine, in qua carnes populi frigebantur, et in latere in quo munimenta et aggeres, arietum ac vinearum machine pingebantur, ejusdem urbis obsessio famoseque descripta est, et postea in hoc eodem lecturi sumus, et in Jeremia quoque scriptum est, *Jerem. i, 13*, « Ollam » que a facie Aquilonis accenditur, significare urbem Jerusalem, salisque Nageb et Theman et Darom, succius hoc ipsum prænuñtiat; sic in præsentî loco eadem Jerusalem vineæ et viti fructifera comparatur. De qua in alio loco scriptum est: « Ego te plantavi vineam frugiferam, omnem veram; quomodo conversa est in amaritudinem vitis alienæ? » *Jerem. ii, 21*. Et in Isaïa: « Plantavi, » inquit, « vineam Sorec, » *Isa. v, 2*, quod « electam » et « pulchram » sonat. Et in Psalmis legitur: « Vineam ex Ægypto transtulisti; eiecisti gentes, et plantasti eam; dux itinervis fuisti in conspectu ejus. » *Psal. lxxxix, 9, 10*. Et manifestus discimus, Scriptura dicente: « Vineæ autem Domini Sabaoth domus est Israel. » *Isa. v, 7*. Hæc vinea quamdiu offert fructus, in omnibus lignis salturn nihil ea pretiosius

arbres fruitiers, dont l'Écriture ne fait ici nulle mention — s'ils ne portent pas des fruits, servent à divers usages quand on les a coupés, soit pour la confection d'ustensiles d'agriculture, soit pour la fabrication d'armes, puisqu'on les arrondit en boucliers, qu'on les polit en bois de lances, qu'ils ferment les portes, qu'on en forme des armoires, des coffres, des cassettes, et qu'ils dotent la maison de tout son mobilier. La vigne au contraire, dès qu'elle ne donne plus de raisins, est inutile à tel point qu'on ne peut même pas en tirer une cheville pour suspendre la moindre chose. On coupe les branches, on l'arrache, le feu s'empare et des sarments et de la souche que la flamme a bientôt consumés; est-il besoin d'ajouter qu'elle n'est d'aucune utilité après avoir été réduite en cendres, elle qui était inutile déjà quand elle était debout sans fruits?

« Le mot hébreu *Séné*, qui s'écrit par les trois lettres *SIN, NUN* et *JOD*, a deux sens: pour qui lit *Séné*, il signifie *deux*, et *années*, si l'on prononce *SANÉ*. De là, au lieu de notre traduction: « L'une et l'autre partie, » l'interprétation des Septante: « Ce qu'on en retranche annuellement, » tandis qu'Aquila a dit « ses deux bouts, » et que Symmaque et Théodotion écrivent « ses deux extrémités. » Voici l'ordre de la prophétie: Comme la vigne stérile est jetée aux flammes à cause de son inutilité, ainsi Jérusalem, ou plutôt

ainsi les habitants de Jérusalem seront livrés à l'incendie; ils ne sortiront d'un feu que pour qu'un autre feu les consume, c'est-à-dire que, quand même ils échapperaient au désastre de la ville, ils seraient exterminés au dehors par le glaive de l'ennemi. Pour ceux qui resteront, pressés par le fardeau même de leurs misères, ils reconnaîtront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai tourné ou affermi mon visage contre eux et que je les aurai réduits à un éternel abandon. C'est qu'ils n'ont pas été pécheurs simplement comme les autres nations: ils ont été prévaricateurs. La distance est grande entre négliger ce qu'on ignore et mépriser ce qu'on a pratiqué.

Au sens spirituel, par vigne et Jérusalem nous pouvons entendre la multitude des fidèles. Si elle tombe dans la négligence, si elle se relâche de son ancien zèle pour la religion, si elle ne porte plus les fruits des vertus, si elle ne produit plus que le vin qui réjouit le cœur de l'homme, elle sera livrée aux flammes éternelles, elle sera comptée pour rien. « Le serviteur qui connaît la volonté de son maître et qui ne la fait pas, sera frappé sévèrement. » *Luc. xii, 47*. Notre Seigneur ne parle pas autrement dans l'Évangile selon saint Jean: « Je suis la vraie vigne, et mon Père est l'agriculteur. Tout ce qui demeure en moi et qui ne donne point du

est; sin autem uvæ habere desiderit, in nullo utilis erit, nisi ut cum radice et propaginibus suis tradatur incendio. Cætera ligna silvarum (ut de pomiferis arboribus tacem, quarum et Scriptura modo nullam facit mentionem) cum poma non habeant, succis plurimum præbeant utilitatem, et in omnem agriculturam, et in usum armorum proficiunt, dum attenuantur in senta, raduntur in hastiliis, clauduntur foribus, continentur armariis, risco, loculis, omnemque domus tribunt supellectilem. Vitis autem si semel uvæ afferre cessaverit, in tantum inutilis est, ut ne paxillus quidem ex ea possit fieri, de quo aliquid pendat. Cumque malleolis excideris, utramque partem eorum primum ignis arripit, deinde flamma consumit; tantumque nihil prodest cum redacta fuerit in favillam, ut etiam cum integra sit absque frugibus nullam præbeat utilitatem.

Ambiguitas autem verbi Hebraici *סנן* (שני) quod tribus litteris scribitur, *SIN* ו et *NUN* ן et *JOD* ך, si legatur *SENÉ*, « duo » significat, si *SANÉ*, « annos. » Unde factum est, ut pro duabus summitatibus ejus, quod nos interpretati sumus « utramque partem ejus, » Septuaginta interpretarentur « annuam purgationem

ejus, » cum Aquila dixerit, « duo novissima ejus, » Symmachus et Theodotus, « duas summitates ejus. » Et est ordo: Sicut vitis infructuosa incendio traditur in nullam utilitatem, sic et Jerusalem, imo habitatores ejus tradentur ardoribus, ut egredientur de igne, et ignis consumat eos, id est, etiam de urbe evaserint, foris hostili gladio consumerunt; et qui remanserint, ipso miseriarum pressi pondere, me esse Dominum recognoscent, cum posnero sive obfirmavero faciem meam super eos, et dederò illos in eternam solitudinem. Non enim peccatores sicut cætera gentes, sed pravaricatores existerunt. Aliud est enim negligere quod ignores, aliud contemnere quod colueris.

Possumus vineam et Jerusalem, juxta intelligentiam spiritualem, intelligere credentium multitudinem. Quæ si negligens fuerit, et cultum præstare religionis amiserit, nec attulerit fruges virtutum, nec vinum fecerit, quod lætificat cor hominis æternis tradetur ardoribus et in nihilum reputabitur, « Servus enim, qui scit voluntatem domini sui, et non facit eam, vapulabit multis. » *Luc. xii, 47*. Tale quid et Dominus loquitur in Evangelio secundum Joannem: « Ego sum vitis



fruit, mon Père le retranchera. Celui qui contraire qui est fécond, il l'émondera, afin qu'il porte encore plus de fruit. » *Joan.* xv, 1, 2. Puis donc que le Sauveur est la vigne et nous les branches et Dieu le Père le vigneron, tant que nous gardons les préceptes de Dieu, nous sommes toujours cultivés et cette culture est notre purification : « Cela ne dépend donc ni de celui qui veut ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. » *Rom.* ix, 16. Quand, parce que nous portons du fruit, nous sommes émondés par le Père, afin que nous en portions davantage, cela fait voir que c'est avec le secours de Dieu que notre effort atteint son but et porte le fruit de la plénitude. Quant à la branche stérile, le Père la retranchera. Après l'avoir retranchée, qu'en fera-t-il ? l'Écriture ne le dit pas, à moins que la séparation d'avec le corps de Jésus-Christ ne soit la peine et la mort éternelles.

Ce que nous avons entendu par la vigne et la souche, le Sauveur l'enseigne sous une autre figure dans l'Évangile : « Le sel est bon ; si le sel perd la force, il n'est plus bon à rien qu'à être jeté dehors et à être foulé aux pieds par les hommes. » *Math.* v, 13 ; *Marc.* ix, 49. De même l'œil qui est la lampe du corps, s'il devient mauvais, entend cette condamnation :

tis vera, et Pater meus agricola. Omnis palmas, qui manet in me et non facit fructum, tollet illum Pater. Et omnis qui affert fructum, purgabit eum, ut fructum plus afferat. » *Joan.* xv, 1, 2. Si autem Salvator vitis est, et nos palmites, et Deus (al. dicitur) Pater agricola, quomodo Dei precepta servamus, semper excolimur et cultura nostra purgatio est : « Non est enim volentis neque currentis, sed miserentis Dei, » *Rom.* ix, 16. Quod si afferens fructum, purgamur a Patre, ut fructus ampliores afferamus, ostenditur omnem nostrum conatum, adjuvator Dei, pervenire ad finem et fructum facere plenitudinis. Qui autem palmas fruges non fecerit, tolletur a Patre. Et cum sublatus fuerit quid de eo Pater faciat, Scriptura non dicit, nisi forte separatim a Christi corpore poena perpetua est et interitus.

Quod in vinea et vite intelleximus, sub alia figura Salvator docet in Evangelio : « Bonum est sal ; si autem sal infusatum fuerit, ad nihil est utile nisi ut foras projiciatur, et ab hominibus conculcetur. » *Math.* v, 13 ; *Marc.* ix, 49. El oculus qui totum corpus illuminat, si fuerit excecatus, audit a Domino : « Si in-

« Si la lumière qui est en vous n'est que ténèbres, combien grandes seront les ténèbres mêmes ? » *Math.* xi, 23. En comparaison du châtiement infligé au prévaricateur et à celui qui renie le Dieu qu'il a d'abord confessé, légère est la peine de ceux qui ne connurent jamais Dieu. Pour les arbres des bois ou des forêts, selon les mérites différents des fidèles, ils ont une utilité dans la grande maison, où il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais où il y en a aussi de bois et de terre, les uns servant pour des usages honnêtes, les autres pour des usages honteux. » *II Tim.* ii, 10.

« Le Seigneur me parla encore et me dit : Fils de l'homme, faites connaître à Jérusalem ses abominations, et vous direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu à Jérusalem. » *Ezech.* xvi, 1, 2. Le Septante : « Le Seigneur me parla encore et me dit : Fils de l'homme, rendez témoignage à Jérusalem de ses iniquités, et vous lui direz : Voici ce que dit Adonai le Seigneur. » Pour toute prophétie qui était de courte haleine, nous avons rapporté le chapitre en entier, en le faisant suivre de notre appréciation. Ici, c'est un long discours à Jérusalem, où Ezéchiel rend témoignage des péchés qu'elle a commis en l'instruisant à ce sujet : la prédiction embrasse près

men quod in te est, tenebre sunt, ipsæ tenebræ quantæ » (al. quote) « erunt. » *Math.* xi, 23. Comparatione quippe prævaricatoris et ejus qui confessum primum negaverit Deum, levior poena est eorum qui nunquam Dei habere notitiam. Ligna autem saluum, sive silvarum, secundum varietatem credentium, habent in magna domo aliquam utilitatem, in qua non solum vasa aurea et argentea sunt, sed lignea et fictilia ; alia in honorem, alia in contumeliam. *II Tim.* ii.

« Et factus est sermo Domini ad me, dicens : Fili hominis, notas fac Jerusalem abominaciones suas et dices : Hæc dicit Dominus Deus Jerusalem. » *Ezech.* xvi, 1, 2. LXX : « Et factus est sermo Domini ad me, dicens : Fili hominis, testificare Jerusalem iniquitates suas, et dices ad eam : Hæc dicit Adonai Dominus. » In quibus brevis erat singularum prophetiarum circumscripcio, tota capitula posuimus, quid nobis videretur illico subjungentes. Ille autem qui loquitur ad Jerusalem sermo dirigitur testificantis et docentis eam peccata quæ fecerit, et pene usque ad ducentorum versuum numerum extenditur vaticinium (a) usque ad eum videlicet locum in quo scriptum est : « Cum pla-

(a) Totum integrumque capitulum Vulgate editionis dividitur in sexaginta et tres versiculos ; quæ divisioe longe distat a numero quem hic assignat Hieronymus. Igitur et divisionem antiquam perspectam habes, consule Bibliothecam divinam S. Hieronymi a nobis editam, siv. tom. I, editionis nostre, col. 673 et seqq., ubi numerum pene ducentorum versuum in capitulo XVI invenire et scire poteris.

de deux cents versets, jusqu'à cet endroit où il est dit : « Lorsque je serai apaisé à votre égard au sujet de tous les crimes que vous avez commis, dit le Seigneur Dieu ; » nous sommes donc contraints de donner cette prophétie par fragments, en rattachant à chacun les explications qui lui sont dues.

Sous la figure d'une courtisane, qui aurait été d'abord unie à un époux, le contexte saint retrace la naissance de Jérusalem, son éducation, sa puberté, son mariage, son adultère, sa répudiation et enfin son rappel, afin de faire connaître la clémence du mari et son jugement en même temps que les crimes de l'adultère et de la courtisane, puisque après tous les supplices il lui suscite un enfantement éternel, en sorte que, se souvenant de son iniquité, elle rougisse de honte et n'ose plus désormais ouvrir la bouche à cause de sa confusion, après qu'il se sera apaisé à son égard au sujet de tous ses égarements. C'est que rien n'est utile aux pécheurs comme de savoir ce qu'ils ont fait. De là ce cri du roi pénitent : « Parce que je connais mon iniquité et que mon péché est sans cesse devant mes yeux. » *Psal.* l, 4. On peut entendre Jérusalem de quatre manières : ou cette Jérusalem qui fut incendiée par les Babyloniens et les Romains, ou la cité céleste, ou l'Église qui est la vision de paix, ou les âmes de

ceux qui voient Dieu par la foi. Ces interprétations que certains commentateurs appliquent ici à la Jérusalem céleste, l'Église ne les admet pas, et nous ne sommes nullement obligés de souscrire à tout ce qu'ils avancent au sujet de la chute des vertus célestes, de leurs tortures et de leur rétablissement dans leur premier état.

« Votre race et votre origine viennent de la terre de Chanaan. Votre père était amorrhéen et votre mère éthéenne. » *Ezech.* xvi, 3. Grande était la foi et grande l'audace des prophètes, pour qu'un seul homme accusât toute une ville de déchéance originelle. J'admire Daniel, cet enfant qui osait dire au vieillard criminel et joignant l'homicide à l'adultère : « Race de Chanaan, et non de Juda, la beauté vous a séduit. » *Dan.* xii, 56. Isaïe est grand quand il crie aux princes et au peuple des Juifs : « Entendez la parole du Seigneur, princes de Sodome ; ouvrez l'oreille aux paroles du Seigneur, peuple de Gomorrhe. » *Isa.* i, 10. Mais Ezéchiel n'est pas moins grand, lorsqu'il dit avec assurance à toute une ville : « Votre race et votre origine viennent de la terre de Chanaan ; votre père était amorrhéen et votre mère éthéenne. » C'est ainsi qu'Étienne, premier martyr de l'Évangile, disait au peuple en délire : « Têtes dures, incircuncis de cœur, vous résistez toujours à l'Esprit saint. » *Act.* vii, 51. Bien qu'au sujet de la race

caus fuerit tibi in omnibus quæ fecisti, dicit Dominus Deus ; » necesse habemus omnem prophetiam per partes ponere, et his quæ proposuimus explanationes debitas coaptare.

Sub persona mulieris meretricis quæ primum viri fuerit consortio copulata, Jerusalem et ortus, et educatio, et pubertas, et nuptia, et adulterium et repudium, et rursum revocatio contextitur ; et clementia viri atque iudicium, et adultère atque meretricis scelera connumerantur dum post universa supplicia suscitatur ei pactum sempiternum, et recordetur iniquitatis suæ, et confundatur, et non sit et ultra aperire os præ confusione sua, cum placatus fuerit illi in omnibus quæ fecerat. Multum namque prodest peccatoribus scire quod fecerint. Unde et penitens loquitur : « Quoniam iniquitatem meam ego cognosco, et peccatum meum coram me est semper. » *Psal.* i, 4. Quatuor autem modis intelligi potest Jerusalem : vel hæc quæ Babylonia et Romano igne succensa est vel celestis primitivorum vel Ecclesia, quæ interpretatur « visio pacis, » vel anima singularum quæ fide cernunt Deum. Illudque quod plerique de celesti Jerusalem interpretandum putant, Ecclesia non recipit, ne omnia quæ in præ-

sentii prophetia contextuntur, ad celestium fortitudinum ruinas atque cruciatus, et restitutionem in pristinum statum suscipere compellamur.

« Radix tua et generatio tua de terra Chanaan (Vulg. Chanaan). Pater tuus Amorrhæus, et mater tua Chethæa. » *Ezech.* xvi, 3. Magna fides, et grandis audacia prophetarum, unum hominem, totam urbem ignobilitatis arguere. Mirabilis Daniel, qui ad presbyterum delinquentem et adultério jungentem homicidium, puerensus est dicere : « Semen Chanaan, et non Juda, species decepit te. » *Dan.* xii, 56. Magnus et Isaïas, qui clamat ad principes et ad populum Iudæorum : « Audite verbum Domini, principes Sodomorum ; auribus percipite verba Domini, populus Gomorrhæ, » *Isa.* i, 10. Sed non minor Ezéchiel, qui ad totam urbem loquitur confidenter : « Radix tua et generatio tua de terra Chanaan : pater tuus Amorrhæus et mater tua Chethæa. » Quamquam et Stephanus, primus martyr Evangelii ad insanientem populum sit locutus : « Dura cervice, et incircumcis corde, vos semper sancto Spiritui resististis. » *Act.* vii, 51. (al. resististis). Et licet possumus radicem Jerusalem, et generationem ejus terram Chanaan, secundum illud accipere quod in Ægypto vo-



et de l'origine de Jérusalem venant de la terre de Chanaan, nous puissions entendre que le peuple fut appelé en Egypte et qu'il y séjourna longtemps — Cham père de Chanaan fut prince de la nation égyptienne — nous dirons néanmoins que, pour la ressemblance des crimes, la race de Jérusalem venait de la terre d'Égypte, et que de là vient le nom d'amorrhéen donné à son père, nom qui équivalait à *καλομένος*, publié par beaucoup de langues. « Et votre mère était céthéenne, » c'est-à-dire, *ἑστίασα*, qui délire, ou, qui plonge les autres dans la démence. « Qui-conque, en effet, commet le péché, est né du diable. » I *Joan.* III, 8. De là vient que le nom de cet antique père est fameux dans tout l'univers et qu'il pousse tant d'âmes à la folie. Pour Jérusalem, que nous entendons ce nom soit dans le sens historique, soit dans le sens mystique, il lui est ordonné de quitter son ancien père, il lui est dit : « Ecoutez, ma fille, ouvrez les yeux et ayez l'oreille attentive; oubliez votre peuple et la maison de votre père, et le roi désirera de voir votre beauté. » *Psal.* XLIV, 11, 12. Cette promesse lui est faite si, après son péché, elle veut retourner à son vrai père : « Je vous rétablirai dans l'état où vous étiez quand vous êtes née. » Qui égale en noblesse cette Jérusalem qui descendant de la race d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, avait eu Dieu pour père? et pourtant, ayant

catus sit populus, et ibi multo tempore habitaverit, Cham quippe pater Chanaan princeps fuit gentis Egyptiæ, tamen juxta scelerum similitudinem, radicem Jerusalem terram Egypti esse dicemus, unde et pater illius appellatur « Amorrhæus, » qui interpretatur *καλομένος*, id est « multo sermone celebratus. » Et mater tua « Chethæa, id est *ἑστίασα* : « que » vel « ipsa insanit, » vel alios mittit in amentiam. « Omnis enim qui facit peccatum, de diabolo natus est. » I *Joan.* III, 8. Unde et in toto orbe hujus antiqui patris famosum vocabulum est et multos vertens in amentiam. Precipiturque Jerusalem, vel juxta litteram vel juxta spiritum, ut relinquat antiquum patrem, et dicitur ad eam : « Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam, et obliviscere populum tuum et domum patris tui, ut concupiscat rex decorem tuum. » *Psal.* XLIV, 11, 12. Et promittitur et si post peccatum ad verum voluerit patrem reverti : « Restituam te sicut fuisti quando nata es. » Cujus tanta nobilitas, ut urbis Jerusalem que de Abraham, Isaac et Jacob stirpe descendens Deum habuit patrem? et tamen quia peccavit et verum reliquit Parentem meretur audire : « Radix tua et generatio tua de terra Chanaan; pater

péché et abandonné son vrai père, elle entend cette parole : « Votre race et votre origine viennent de la terre de Chanaan; votre père était amorrhéen et votre mère céthéenne. » Puisque voilà ce qui lui fut dit, que sera-t-il fait de nous qui, après avoir été appelés d'entre les immondices des nations, avons été lavés de toute tache dans le baptême du Sauveur, si nous souillons le vêtement de Jésus-Christ et si nous n'avons pas au repas de noces la robe nuptiale? Assurément ceci : Les pieds et les mains liés, nous serons livrés aux flammes éternelles au milieu desquelles il y aura des pleurs et des grincements de dents.

« Lorsque vous êtes venue au monde, au jour de votre naissance, on ne vous a point coupé le cordon de l'ombilic; vous ne fûtes point lavée dans l'eau pour votre salut, ni purifiée avec le sel, ni enveloppée de langes. On vous a regardée d'un œil sans pitié et on n'a point eu compassion de vous pour vous rendre quel-qu'un de ces soins; mais on vous a jetée sur la terre nue, au jour de votre naissance, comme une personne pour qui on n'avait que du mépris. » *Ezech.* XVI, 4, 5. Les Septante : « Voici votre origine. Au jour de votre naissance, on n'a point lié votre gorge, on ne vous a point coupé le cordon de l'ombilic; vous ne fûtes point lavée dans l'eau pour votre salut ni purifiée par

tus Amorrhæus et mater tua Chethæa. » Si illa hoc audivit, quid de nobis fiet qui vocati ex gentium sordibus, omnem maculam in lavacro Salvatoris amisimus, si poluerimus indumentum Christi, et non habuerimus in convivio vestem nuptialem? Uti que illud, ut vincitis manibus pedibusque, æternis tradamur ardoribus, in quibus est fletus oculorum et stridor dentium. *Matth.* XXII.

« Et quando nata es, in die ortus tui, non est præcisus umbilicus tuus, et aqua non es lota in salutem, nec sale salita, nec involuta pannis. Non peperit super te oculus, ut faceret tibi unum de his, misertus tui; sed projecta es super faciem terræ, in abjectionem animæ tuæ, in die qua nata es. » LXX : « Et generatio tua, in die qua nata es, non ligaverunt mamillas tuas, et umbilicus tuus non est præcisus, in aqua non es lota in salutem, nec sale salita, et pannis non es involuta; nec peperit super te oculus meus, ut facerem tibi unum ex omnibus istis, et pateretur quidpiam super te, et projecta es super faciem campi præviam animæ tuæ in die qua nata es. » Juxta ordinem lectionis de singulis disseramus. Quando nata est Jerusalem de patre Amorrhæo et matre Chethæa, et effusa ex

le sel, ni enveloppée de langes. Votre œil a été sans pitié pour vous-même et je n'ai pas eu la compassion de vous rendre un seul de ces soins; nul ne s'est attendri sur vous, et vous avez été jetée sur le sol nu à cause de la perversité de votre âme, au jour où vous êtes née. » Expliquons chaque point dans l'ordre où nous l'avons lu. Quand Jérusalem est née d'un père amorrhéen et d'une mère céthéenne, dès qu'elle a vu le jour, on n'a point coupé le conduit par où les enfants reçoivent leur nourriture dans le sein de leur mère à la manière des arbres et des rejetons, que les sucs de la terre nourrissent par leurs racines cachées. De même que les reins sont le siège de la fécondité virile, de même ici, toujours prudente en son langage, l'Écriture désigne par un terme honnête le siège du sexe chez la femme, comme dans le livre de Job, où il est dit du diable figuré par le dragon : « Sa force est dans ses reins, sa vertu est dans son ombilic. » *Job.* XI, 11. Et en effet, cet antique serpent qui a nom le Diable et Satan et qui trompe le monde, contre les hommes a sa force dans les reins et dans l'ombilic contre les femmes. Au sujet de Jérusalem, cela signifie qu'elle ne recevra pas la loi dès le berceau, qu'elle ne sera pas séparée dès l'abord des honteuses souillures de sa nativité, qu'elle commencera par vivre de la vie des gentils. L'interprétation des Septante est celle-ci : « Au jour où vous êtes née, on n'a

point lié votre gorge, » l'Écriture sainte ayant coutume de nommer, comme synonymes de cœur, le sein ou la gorge, *Levit.* X; *Num.* XVIII, selon le besoin de la phrase. Aux prêtres, en qui doit être la doctrine et dans la bouche desquels on cherche la loi, s'applique le mot *sein*. Jean aussi repose sur le sein de notre Seigneur pour puiser à cette source la plus abondante de toutes les eaux de la sagesse. *Joan.* XIII. Dans le Cantique des cantiques, la gorge de la vierge ressemble à deux faons jumeaux qui paissent parmi les lis, jusqu'à ce que le jour commence à paraître et que les ombres se retirent. *Cant.* IV, 5, 6. La mère diligente, dès qu'une petite fille est née, lui lie les indices des seins, afin que la gorge ne se développe qu'en son temps et garde sa beauté virginale; et lorsqu'elle aura atteint l'âge de la puberté, on dira d'elle : « L'épouse peut-elle oublier les ornements dont elle se pare ou la vierge l'écharpe qu'elle porte sur son sein? » *Jerem.* II, 32.

Poursuivons : « Vous ne fûtes point lavée dans l'eau pour votre salut. » On a coutume de plonger dans l'eau le corps de l'enfant aussitôt qu'il vient de naître; la naissance spirituelle n'a pas moins besoin du bain baptismal. « Qui est pur de toute souillure? il n'y en a pas un seul, quand même il n'aurait vécu qu'un jour sur la terre, » *Job.* XIV, 4, d'après les Septante. Nous lisons aussi dans les psaumes : « J'ai été formé

utero, non est præcisus umbilicus ejus, quo fetus aluntur in ventre instar arborum et virgultorum, quæ per radices humore terræ nutriuntur oculo. Et quomodo virorum seminaria significantur in lumbis, ita genitalia feminarum honesto sermone juxta consuetudinem Scripturarum umbilicus vocatur, testimonio Job, qui sub figura draconis loquitur de diabolo : « Virtus ejus in lumbis ejus et fortitudo illius in umbilico ventris. » *Job.* XI, 11. Iste enim draco coluber antiquus, qui vocatur diabolus et Satanas, et deceptor orbem terrarum, adversus viros virtutem habet in lumbis, adversus feminas in umbilico. Hoc autem significat de Jerusalem, quod non statim legem acceperit, nec ei pendente nativitate exordia sint abscondita; sed gentili primus vixerit vitam; pro quo Septuaginta interpretati sunt : « In die qua nata es, non alligaverunt mamillas tuas, » hanc habente Scriptura sancta consuetudinem, ut pro corde pectuslocum sive pectus, *Levit.* X; *Num.* XVIII, et mamillas nominet, ut antiquæ loci congruum viderit. Sacerdotes in quibus debet esse doctrina, et legem requirunt ex ore eorum, accipiant pec-

tusculum. Joannes super pectus recumbit Domini, ut de fonte uberrimo hauriret fluentia sapientie. *Joan.* XIII. Virginitas in Cantico canticorum duas mamillas sunt, quasi duo hinc inde genii capere, qui pascuntur in liliis, donec respiret dies, et amoveatur umbræ. *Cant.* IV, 5, 6. Mater diligens, statim ut nata fuerit infantula, ligat mamillas ejus, ut a tenero tumore desistant et pulchritudinem custodiant virginalem. Cum autem ad ætatem venerit puerbitalis dicitur de ea : « Nunquid obliviscetur sponsa ornatus sui aut virgo fasciam pectoralis suæ? » *Jerem.* II, 32.

Sequitur : « Et in aqua non es lota in salutem. » Cruenta infantium corpora, statim ut emittuntur ex utero lavari solent : ita et generatio spiritualis lavacro indiget salutari. « Nullus enim mundus a sordibus nec si minus quidem diem fuerit vita ejus; » *Job.* XIV, 4; sec. LXX. Et in Psalmis legitur : « In iniquitatibus conceptus sum, et in delictis concepit me mater mea. » *Psal.* I, 7. Secunda natiuitas solvit primam natiuitatem. Scriptum est enim : « Nisi quis renatus fuerit ex aqua et spiritu sancto, non potest intrare in regnum Dei. »



dans l'iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché. » *Psalm.* I, 7. La seconde naissance efface les souillures de la première, puisqu'il est écrit : « Si un homme ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. » *Joan.* III, 5. Il y a beaucoup de purifications que les païens dans leurs mystères et les hérétiques promettent; tous ces baptêmes lavent, mais ils ne lavent point pour le salut. Voilà pourquoi le texte ajoute : « Vous ne fûtes point lavés dans l'eau pour votre salut. » On peut entendre ces mots, non seulement des hérétiques, mais aussi des fidèles qui ne reçoivent pas le baptême du salut avec une foi pleine et entière. Ils reçoivent l'eau, ils ne reçoivent pas l'Esprit, comme il arriva à ce Simon le magicien qui voulait acheter la grâce de Dieu à prix d'argent : il fut sans doute baptisé dans l'eau, mais nullement pour son salut. *Act.* VII.

« La prophétie dit en troisième lieu : Ni purifiée avec le sel. » Quand les nouveaux-nés ont encore la chaleur du sein maternel et attestent par leur premier vagissement leur venue dans cette vie de douleurs, les sages-femmes ont coutume de toucher leur peau avec du sel, afin qu'elle se sèche et se resserre. Jérusalem, qui est née de mauvais parents, a été dénuée de tous soins de leur part, n'a reçu d'eux aucune saveur. A ceux au contraire qui renaissent en Jésus-Christ, il est dit qu'ils sont le sel de la terre,

*Joan.* III, 5. Multaque sunt lavacra quæ ethnici in mysteriis suis et hæretici pollicentur; qui omnes lavant, sed non lavant in salutem. Propterea additum est : « Et in aqua non es lotus in salutem. » Quod quidem non solum de hæreticis, sed de ecclesiasticis intelligi potest qui non plena fide accipiunt baptismum salutarem. De quibus dicendum est, quod acceperint aquam, sed non acceperint Spiritum; sicut et Simon ille Magus, qui pecunia volebat redimere gratiam Dei, baptizatus quidem est in aqua sed nequaquam baptizatus est in salutem. *Act.* VII.

Tertio dicitur : « Nec sale salita. » Tenere infantium corpora dum adhuc uteri calorem tenent, et prima vagitu laboriosæ vitæ testantur exordia, solent ab obstetricibus sale contingi, ut sicciora sint et restringantur. Porro Jerusalem, quæ de malis parentibus nata est, nihil saporis, nihil diligentie consecuta est. Qui autem renascuntur in Christo, dicitur ad eos : « Vos estis sal terræ; » *Matth.* V, 13; et præcipitur eis ab Apostolo : « Sermo vester semper in gratia sale sit conditus. » *Coloss.* IV, 6. Unde et vulgo sapientes salsi, et stulti

*Matth.* V, 13, et l'Apôtre leur donne ce précepte : « Que votre entretien toujours accompagné d'une douceur édifiante, soit assaisonné du sel de la discrétion. » *Coloss.* IV, 6. De là les expressions proverbiales de sel de la sagesse et de fauteur de la sottise. De là encore cette sanction du Lévitique dans la loi : « Vous assaisonnerez avec le sel tout ce que vous offrirez en sacrifice et vous ne retrancherez point de votre sacrifice le sel de l'alliance que votre Dieu a faite avec vous; vous offrirez le sel dans toutes vos oblations. » *Lévit.* II, 13. Celui qui aura été assaisonné de ce sel, dont le mélange dessèche toute humeur fétide et nuisible, n'aura pas à répéter dans la suite : « Mes plaies ont été remplies de corruption et de pourriture à cause de mon extrême folie. » *Psalm.* XXXVII, 6. Je suis certain d'avoir lu dans un livre, au sujet du Sauveur, qu'il est lui-même le sel céleste, et qu'il est le condiment non seulement des choses de la terre et de celles des enfers mais aussi de celles du ciel, ce qui est l'accomplissement de ce chant évangélique : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté. » *Luc.* II, 14.

En quatrième lieu : « Ni enveloppée de langes. » Le Sauveur lui-même fut enveloppé des langes de l'enfance, et quiconque naît, les langes dont on l'enveloppe nous montrent qu'il a besoin de la protection divine. Il est naturel lors-

quocantur insulsi. Et in Levitico lege sancitur : « Omne sacrificium vestrum sale salietur. Non cessabit sal Testamenti Domini de sacrificiis vestris; in emetis muneribus vestris sal offeretis. » *Levit.* II, 13. Qui hoc sale conditus fuerit, et omnem putorem humoremque noxium hujus admitione sicaverit, ultra non dicit : « Computruerunt et corruptæ sunt cicatrices meæ; facie insipientiæ meæ. » *Psalm.* XXXVII, 6. Scio me legisse in quodam volumine de Domino Salvatore, quod ipse sit sal cælestis, et non solum terræ et infernæ, sed cælestia quoque suo sapore condidit, ut impleatur illud quod scriptum est : « Gloria in excelsis Deo, et super terram pax hominibus bonæ voluntatis. » *Luc.* II, 14.

Quartum est : « Nec involuta pannis. » Et Salvator pannis est involutus infantie, et omnis qui nascitur per involucri pannorum, protectione indiget Dei. Naturale est, ubi tamen parentum non deest diligentia, ortis infantibus primum præcidi umbilicum; deinde ad eluendum sanguinem lavari eos aquæ; tertio, humorem corporum parvulorum salis adjectione sicari;

que toutefois la prévenance des parents ne fait point défaut, qu'on sépare d'abord le nouveau-né du sein de la mère, qu'on le lave ensuite dans l'eau, qu'on sèche après son corps en le saupoudrant de sel, et qu'enfin on enveloppe de langes ce corps si fragile, pour deux raisons, et afin qu'ils empêchent de tomber et pressent le sel qui sèche les membres, et afin que ces membres eux-mêmes si tendres ne se déforment pas. C'est pour cette cause que les corps des Barbares sont plus droits que ceux des Romains; on ne cesse de les envelopper de langes jusqu'à deux et trois ans. Telle n'est pas Jérusalem dont le cordon ombilical n'a pas été coupé, dont les mamelles n'ont pas été liées, qui n'a pas été ni lavée dans l'eau pour son salut, ni purifiée avec le sel, ni enveloppée et ressermée dans les langes de l'enfance. Pourquoi elle n'a pas été digne de ces soins, le texte le montre aussitôt : Votre œil lui-même pas été assez compatissant pour vous, pour qu'on eût pitié de vous et qu'on vous donnât quelqu'un de ces soins; ou bien d'après les Septante : « Votre œil lui-même n'a pas été assez compatissant pour vous, pour me déterminer à vous donner quelqu'un de tous ces soins. » Chaque édition doit être nécessairement entendue d'une manière différente. Le sens de la première est celui-ci : Nul n'a eu compassion de vous parce que vous aviez of-

fensé Dieu; les entrailles de personne ne se sont émuës en votre faveur et l'on ne vous a pas donné un seul des quatre soins dont j'ai parlé, parce que vous n'étiez pas digne de les recevoir tous ensemble. Voici le sens de la seconde : Vous avez agi de telle sorte, vous êtes née dans l'iniquité et votre mère vous a conçue dans le péché au point que vous êtes vous-même sans pitié pour vous. Et puisque vous avez fait de telle sorte que vous êtes vous-même montrée cruelle envers vous par vos crimes, qu'ai-je pu faire en votre faveur, alors que vous ne méritiez même pas un seul des soins qu'on donne à tout nouveau-né? Vous avez été dénuée de ces soins, non sans motifs et sans justice, mais à cause de votre perversité et de vos péchés que vous avez commis sans avoir la moindre compassion de vous-même, et c'est pour cela que vous avez été jetée sur la face de la terre ou de la plaine et rejetée à cause de la méchanceté de votre âme, le jour même où vous êtes née. Prions Dieu que la dépravation de notre âme ne nous fasse point rejeter sur le sol de la plaine, où est la voie large et spacieuse qui conduit à la mort; où la cavalerie des Chaldéens exerce en tous sens ses brigandages. Il est à considérer que nul ne peut commettre de fautes le jour de sa naissance, si ce n'est au temps de son baptême, quand la foi de celui qui croit le fait renaître dans la sagesse.

quarto, ut tenera infantium corpora pannis involvantur, duplicem ob causam, ut et sale siccat corpus, quod pannis ne defluat, servatur et stringitur, et membra tenerissima ne facile depraventur. Unde et corpora Barbarorum Romanis corporibus rectiora sunt. Usque ad secundum eum et tertium annum semper pannis involvuntur. Sed non talis Jerusalem, cujus nec umbilicus abscessus, nec ligata sunt ubera, nec aqua lota est in salutem, nec sale salita, neque involuta atque constricta pannis infantis. Cur autem nihil horum meruit, sequens Scriptura testatur : « Non pepercit super te oculus laus, ut faceret tibi unum de his misertus tui. » Pro quibus LXX posuerunt : « Non pepercit super te oculus tuus, ut facerem tibi unum ex omnibus istis. » Et necesse est, ut duplex editio duplicem habeat intelligentiam. Prior hoc significat : Non pepercit super te oculus, ut faceret tibi unum de his misertus tui. Et est sensus : Nullus tui misertus est, offenso Deo; nullus super te mota sunt viscera; ut de quatuor superioribus saltem unum tibi faceret, quia omnia simul non merebaris accipere. In altera dicitur : Non pepercit super te oculus laus, ut facerem tibi unum de his misertus tui. Et hunc habet sensum : Ita egisti, et sic

in peccatis nata es, et in delictis concepit te mater tua, ut ne ipsa quidem tui miseraris. Cumque sic gesseris, ut adversum te per mala opera crudelis existeres, ego quid tibi potui facere, quæ ne unum quidem superiorum accipere mereris? Quia igitur nihil horum que fieri infantibus solent, in te factum est, et hoc non sine causa nec absque judicio, sed tuo ritio atque peccato, quæ ne ipsa quidem tui miserta es, ideo projecta es in faciem terræ sive campi, et projecta propter pravitatem animæ tuæ in die qua nata es. Oremus ne pravitate animæ projectamur in faciem campi, in quo lata et spatiosa via est que ducit ad mortem; in quo Chaldaeorum debachatur equitatus. Similique considerandum, quod nullus in die quo nascitur, pravum aliquid committere potest, nisi lavacri tempore, quando sapientis generatio fide credentis assumitur.

« Transiens autem per te, vidi te conculcatam in sanguine tuo. Et dixi tibi cum esses in sanguine tuo : Vive; dixi, inquam, tibi : In sanguine tuo, vive. Multiplicatam quasi germen agri dedi te et ingressa es, et pervenisti ad mundum muliebrem. Ubra tua intumuerunt, et pilus tuus germinavit, et eras nuda et confusio plena. » *Ezech.* XVI, 6, 7. LXX : « Et transivi



« Passant auprès de vous, je vous vis foulée aux pieds dans votre sang. Et je vous dis, lorsque vous étiez couverte de votre sang : Vivez. Je vous dis, je le répète : Quoique vous soyez couverte de votre sang, vivez. Je vous ai fait croire comme l'herbe des champs, et vous êtes entrée, y étant parvenue, dans le monde de la femme. Votre sein s'est formé, vous avez porté les indices de la puberté. Et vous étiez alors toute nue et pleine de confusion. » *Ezech.* xvi, 6, 7. Les Septante : « Je passai près de vous et je vous vis toute souillée dans votre sang, et je vous dis : Je vous ai fait naître, vous avez grandi, vous avez été embellie, et vous êtes entrée au nombre des cités des cités. Votre sein s'est formé et vous avez porté les indices de la puberté ; mais vous étiez nue et pleine de honte. » Après avoir été jetée sur le sol de la plaine ou contre la surface de la terre, à cause de la perversité de votre âme, vous ne méritiez plus désormais mon secours ; pourtant, comme je passais auprès de vous, je vous ai vue foulée aux pieds ou toute souillée dans votre sang, c'est-à-dire coupable de crimes mortels ; et je vous ai appelée au bienfait de la pénitence ; je vous ai dit : Quoique vous soyez couverte de sang, vivez après vous être couverte. Vous avez alors joui d'une abondance si grande de toutes choses, que vous ressembliez au champ le plus fertile, parce que vous aviez la bénédiction que Jacob reçut de son père en ces mots : « L'odeur qui sort de mon

filis est semblable à celle d'un champ plein de fruits que le Seigneur a béni. » *Genes.* xxvii, 27. Vous entriez dans le sanctuaire du Seigneur, et vous chantiez avec l'épouse : « Le roi m'a fait entrer dans sa chambre nuptiale ; » *Cant.* i, 3 ; et vous preniez rang dans le monde des femmes, ou bien d'après les Septante, « vous avez été rangée au nombre des cités des cités, » disant cité des cités comme on dit Cantique des Cantiques et siècle des siècles. De ces villes, l'Évangile parle en ces termes : « Ayez le pouvoir sur dix » ou « sur cinq cités, » *Luc.* xix, 17, 18, en sorte que vous soyez appelée, non pas ville seulement, mais ville métropole conformément à la pensée d'Isaïe : « La fidèle Sion est la mère des villes. » *Isai.* i, 26. Par ces mots, d'après l'hébreu : « Vous avez pris rang au nombre des femmes, » que Symmaque change ainsi : « Vous êtes parvenue à l'âge de la parure pour les femmes, » et Théodotion : « Vous êtes arrivée à l'âge de la parure des parures, » ils désignent le temps de la puberté, quand les jeunes filles sont appelées nubiles, et peuvent s'engager dans le mariage. C'est au reste ce que confirme la suite : « Votre sein s'est formé et vous avez porté les indices de votre maturité ; » car la maturité de la jeune fille se manifeste par des signes extérieurs, auxquels l'Écriture fait allusion avec sa réserve ordinaire. Or, lorsque Jérusalem était nubile et que sa beauté était dans sa pleine floraison, elle n'avait pas de voile pour

per te, et vidi te nistam in sanguine tuo, et dixi tibi : Dedi te, et multiplicata es, et magnificata es, et ingressa es in civitates civitatum. Utera tua erecta sunt, et pilus tuus ortus est ; tu autem eras nuda, plena ignominia. » Postquam projecta es in faciem campi, sive super faciem terræ, propter pravitatem anime tuæ, meum ultra non merebaris auxilium ; attamen transiens per te vidi te conculcatam sive commistam in sanguine tuo, id est, ream mortalium criminum, et provocavi te, tribuens penitentiam, dixique tibi : Licet sis in sanguine, tamen vive conversa ; tanteque fait in te omnium rerum abundantia, ut agri uberrimi haberes similitudinem, et benedictionem Jacob, qua benedixit ei pater suus, dicens : « Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus ; » *Gen.* xxvii, 27 ; et intrares penetralia Domini, dicerisque cum sponsa : « Introduxit me rex in cubiculum suum ; » *Cant.* i, 3 ; et ad mundum muliebrem pervenires, pro quo Septuaginta translulerunt : « Et ingressa es in civitates civitatum, » ut quomodo Canticum canticorum et sæculum

dicuntur sæculorum, ita civitates appellantur civitatum. De quibus in Evangelio dicitur : « Habeto potestatem super decem, » sive « super quinque civitates, » *Luc.* xix, 17, 18, ut non solum civitas, sed metropolis civitas appelleris, secundum illud quod in Isaïa legitur : « Mater urbium fidelis Sion. » *Isa.* i, 26. Porro quod interpretatur est Symmachus : « Et pervenisti ad ornatum mulierum, » sive, ut Theodotio : « Et ingressa es ad ornatam ornamentorum, » pro quo nos secuti sensum Hebraicum diximus : « Et pervenisti ad mundum muliebrem, » tempus pubertatis ostendit, quando puellæ nubiles appellantur, et possunt maritum amplexibus copulari. Denique sequitur : « Utera tua intumuerunt, et pilus tuus germinavit. » Honestæ adolescentularum maturitas indicatur, quando intumescunt utera sive eriguntur, et germinat pilus. Cumque parata esset ad nuptias, et haberet pulchritudinem corporis, vestimentorum tegmina non habebat, nec Dei protegebatur auxilio. Si quis Christi non habet indumentum, nudus est. Si quis non est indutus visceribus misericordie,

couvrir sa nudité, elle était dénuée du secours de Dieu. Quiconque n'est pas revêtu de Jésus-Christ, est nu. Quiconque n'a comme un vêtement d'entrailles de miséricorde, de bonté, de pudeur, de mansuétude, de patience, est gisant sur la face de la terre, et la confusion et la nudité avilissent sa beauté.

« Je suis passée auprès de vous et je vous ai considérée : j'ai vu que le temps où vous étiez était le temps d'être entourée d'hommages. J'ai étendu sur vous mon vêtement, et j'ai couvert votre ignominie. » *Ezech.* xvi, 6. Les Septante : « Je suis passé près de vous et je vous ai considérée : j'ai vu que le temps où vous étiez était le temps des poursuivants. J'ai étendu mes ailes sur vous et j'ai couvert votre ignominie. » Quelle bonté ! il ne suffisait pas de l'avoir vue une première fois foulée aux pieds dans son sang et de l'avoir provoquée à la pénitence ; il voit de nouveau cette pécheresse ; c'est parce qu'elle était nue et couverte de confusion, qu'il revient, qu'il la visite encore. Il voit que son temps était le temps d'être aimée ou, d'après les Septante, des poursuivants, ou encore, d'après Aquila, des fiancailles et des noces, ou enfin, d'après la première édition du même Aquila et d'après Théodotion, des seins, et d'après Symmaque, de la dilection. C'était donc le temps où la jeune fille peut contracter mariage. Et alors Dieu, plein de miséricorde, reçoit Jérusalem sous

ses ailes étendues et la porte sur ses épaules, conformément à ce qui est écrit dans l'Évangile : « Combien de fois j'ai voulu rassembler vos enfants, comme la poule rassemble ses petits, sous ses ailes, et vous ne l'avez pas voulu ? » *Luc.* xiii, 34. Ou bien, il étend son vêtement, cette couverture dont fut couverte Ruth dormant aux pieds de Booz, *Ruth* iii, ce manteau auquel il nous est ordonné d'attacher une bordure d'hyacinthes. Voilà ce qu'a fait le Seigneur pour couvrir l'ignominie de Jérusalem, ce mot ignominie désignant le siège du sexe chez la femme. Et en effet, selon la remarque de l'Apôtre, « nous honorons le plus par nos vêtements les parties du corps qui paraissent les moins honorables. » I *Corinth.* xii, 23. De là l'expression du Psalmiste : « Heureux ceux à qui leurs iniquités ont été remises et dont les péchés ont été couverts. » *Psal.* xxxi, 1. C'est pour n'avoir pas recouvert la nudité de son père que Cham fut flétri du stigmate d'une éternelle malédiction. *Genes.* ix. Ce que nous avons dit de Jérusalem, appliquons-le à notre âme, qui, tant qu'elle est dans l'état d'enfance, est sans péché. Mais lorsqu'elle a avancé en âge, ils sont nombreux les courtisans des démons, des hérétiques et de leurs dogmes pervers, qui désirent se détourner pour suivre ses pas. La protection de Dieu les dédaigne, et fait qu'elle reçoit, non les satellites de Satan, mais les ministres du Sauveur. Aux interpréta-

bonitatis, pudicitie, mansuetudinis, patientie, jacet super faciem terræ, et pulchritudo ejus confusione et nuditate turpatur.

« Et transivi per te, et vidi te ; et ecce tempus tuum, tempus amantium. Et expandi amictum meum super te, et operui ignominiam tuam. » *Ezech.* xvi, 8. LXX : « Et transivi per te, et vidi te, et ecce tempus tuum, tempus divertentium ; et expandi alas meas super te, et operui ignominiam tuam. » Quanta clementia ! Non suffecerat semel vidisse eam conculcatam in sanguine, et ad penitentiam provocasse ; sed peccatam rursus invisit, et quia erat nuda et confusio plena, rursus venit et visitat, et ecce tempus ejus, tempus amantium, sive juxta Septuaginta, « divertentium, » sive juxta interpretationem Aquilæ secundam, *πρωτόγαγάς*, « sponsalium » videlicet, et temporis nuptiarum ; juxta primam vero ejusdem editionem et Theodotionis, *πρωτόγαγος*, quod interpretatur « uberum, » pro quo Symmachus vertit *γάλαξ*, quod « dilectionem » sonat. Illud igitur tempus erat, quando possunt mulieres viris sociari et sustinere coitum maritalem. Attamen miseri-

cors Deus expandit alas suas, et suscepit eos, et in humeris suis portavit eos, juxta illud quod in Evangelio scriptum est : « Quoties volui congregare filios tuos sicut gallina congregat pullos suos sub alas suas, et noluisi ? » *Luc.* xiii, 34. Sive amictum expandit pro alis ; hoc enim interpretatur, *πρωτόγαγος*, quod aperta est et Ruth ad pedes dormiens Booz. *Ruth.* iii. Et in ora, id est, *πρωτόγαγος* vestimenti nostri, jubemur hyacinthinas fimbrias alligare. Hæc autem fecit ut operiret ignominiam Jerusalem, genitale feminarium sub hoc romine corpus ostendens. Etenim juxta Apostolum : « Inhonesta corporis nostri majoræ honore circumdandus. » I *Corinth.* xii, 23. Unde et Psalmista canit : « Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata. » *Psal.* xxxi, 1. Quæ Cham quia non protexit in patre, æterna maledictione signatur. *Gen.* ix.

Quod de Jerusalem diximus, referamus ad animam nostram, que quando in infantia constituta est, peccato caret. Cum autem ætatis ejus tempus advenierit, multi sunt amatores demonum et hæreticorum per-



tions diverses *poursuivants*, *dilection*, *seins*, correspond le mot hébreu *noim*, qui, selon le génie de cette langue, signifie toutes choses dont le haut est tourné. Le temps de la dilection, des seins ou de l'amour de Dieu peut enfin s'entendre de celui où le Seigneur promit à Abraham, à Isaac et à Jacob qu'après la servitude d'Égypte, il délivrerait son peuple.

« Je vous l'ai juré, j'ai fait une alliance avec vous, dit le Seigneur Dieu. » *Ezech. xvi*, 8. Les Septante : « Je vous l'ai juré, j'ai fait un testament avec vous, dit Adonai le Seigneur. » Puisque j'ai étendu mon vêtement ou mes ailes sur vous, je me suis lié par serment et j'ai fait une alliance ou un testament avec vous, afin que vous soyez unie à moi plutôt qu'à ceux qui voulaient détourner leurs pas vers vous, selon la parole des livres saints : « Le Seigneur a fait serment et il ne s'en repentira pas : Vous êtes le prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech. » *Psal. cix*, 4 ; *Hebr. v*, 6. Ce serment met fin à tout différend ; et : « Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que j'aime mieux le repentir du pécheur que sa mort. » *Ezech. xviii*. Ainsi, au temps de ses noces, Israël regut le serment de Dieu comme dot. Aussi David ayant dit de lui-même : « Souvenez-vous, Seigneur, de toute la mansuétude de David, » *Psal. cxxxi*, 1, qui a fait serment d'être au Seigneur et a fait vœu d'être au Dieu de Jacob, le

Seigneur à son tour se lie à lui par serment : « Le Seigneur a fait à David un serment très-véritable et il ne le trompera point. » *Ibid.* 11.

« Vous êtes devenue mon bien. Je vous ai lavée dans l'eau, je vous ai purifiée de votre sang, et je vous ai ointe d'huile parfumée. » *Ezech. xvi*, 9. Dès que j'ai étendu mes ailes pour couvrir votre ignominie et que j'ai fait par serment alliance avec vous, vous êtes par là même devenue mon bien, en sorte qu'après m'avoir été étrangère quand vous étiez impure, vous avez été à moi lorsque j'ai eu affirmé par mon serment le pacte intervenu entre nous. Ou, d'après l'idiome des prophètes, vous êtes devenue mon bien, c'est-à-dire, nous nous sommes unis dans les liens du mariage. Je vous ai lavée, ajoute-t-il, dans l'eau salutaire du baptême. « Car quiconque ne renait pas de l'eau et du Saint-Esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu. » *Joan. iii*, 5. Ailleurs, nous lisons : « Lui-même vous baptisera dans l'Esprit-Saint et le feu. » *Marc. i*, 8. C'est de ce baptême qu'Isaïe parle en ces termes : « Le Seigneur lavera les souillures des filles de Sion ; il purifiera Jérusalem du sang qui est au milieu d'elle, par un esprit de justice et par un esprit de feu. » *Isai. iv*, 4. Après l'avoir lavée et purifiée du sang, comme il guérit de son mal qui durait depuis douze ans, l'hémorroïsse, dès qu'elle eut touché le bord de son manteau, *Marc.*

versorumque dogmatum, qui ad eam cupiunt declinare. Qui protectione Dei repelluntur, ut non satellites diaboli, sed ministros Salvatoris recipiant. Pro « divertentium, dilectione, » et « uberum, » in Hebraico habetur *noim* (נוֹיִם), quod secundum linguam eorum proprietatem, omnia que supra versa sunt significat. Post tempus dilectionis, et uberum sive amatorum Dei, intelligi Abraham, et Isaac, et Jacob ; quando eis pollicitus est Dominus post Ægyptiam servitutem, suum populum liberandum.

« Et juravi tibi ; et ingressus sum pactum tecum, ait Dominus Deus. » *Ezech. xvi*, 8. LXX : Et juravi tibi, et ingressus sum in testamentum tecum, dicit Adonai Dominus. « Quis expandi amictum meum sive alas meas super te et operui confusionem tuam, propterea juravi tibi et ingressus sum pactum sive testamentum tecum, ut mihi potius quam cæteris, qui ad te volebant divertere, jungereris, juxta illud : « Juravit Dominus et non penitit eum : Tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech. » *Psal. cix*, 4 ; *Hebr. v*, 6. Omnis enim controversie finis est juramentum. Et : « Vivo ego, dicit Dominus, nisi malo penitentiam peccatoris, quam mortem. » *Ezech. xviii*.

Tempore igitur nuptiarum, Israel juramentum accepit Dei pro omni dotali munere. Et quia David de se dixerat : « Memento, Domine, David et omnis mansuetudinis ejus, » *Psal. cxxxi*, 1, qui juravit Domino, votum vovit Deo Jacob, et ipse Dominus jurat. ei. Scriptura dicente : « Juravit Dominus David veritatem et non frustrabitur juravi. » *Ibid.* 11.

« Et facta est mihi, et lavi te aqua, et mundavi sanguinem tuum ex te, et unxi te oleo. » *Ezech. xvi*, 9. Quia expandi alas meas et operui ignominiam tuam, et juravi tibi et ingressus sum pactum tecum, propterea mea est facta possessio ut, quæ aliena eras, quando videbaris immunda, mea esse cæperis, quando pactum meum tecum juramento firmavi. Sive juxta consuetudinem prophetarum : Facta est mihi, ait, pro eo quod est, meo conjugio copulata es ; et lavi te, inquit, aqua baptismi salutaris. « Nisi enim quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non potest intrare in regnum Dei. » *Joan. iii*, 5. Et alibi legitur : « Ipse vos baptizabit et Isaias loquitur, dicens : « Lavabit Dominus sordes filiorum Sion ; et sanguinem mundabit de medio eorum, spiritui judicii, et spiritui combustionis. » *Isai. iv*, 4. Cum

v, il ne s'en tient pas à ces soins, il répand sur elle l'huile parfumée, comme le bon Samaritain — nom qui signifie *gardien*, — adoucit d'abord avec une infusion d'huile les blessures du voyageur à demi mort, et ensuite les étancha avec une lotion de vin. *Luc. x*. Quant à Notre Seigneur lui-même, il a été oint d'une huile tout autre, qui, outre qu'elle apaise la douleur des blessures, procure des trésors de joie, puisque, dit l'Esprit saint : « Dieu, votre Dieu vous a oint d'une huile de joie d'une manière plus excellente que tous ceux qui ont part avec vous. » *Psal. xlv*, 8. De leur côté, les puissances de l'enfer ont une huile d'une douceur apparente, les promesses séduisantes qu'ils font par l'hérésie, douceur qui se change en amertume, et que le prophète réprouve quand il s'écrie : « L'huile du pécheur ne souillera point ma tête. » *Psal. cxi*, 5. Au contraire, si de l'onction par excellence le Seigneur reçoit le nom d'oint, c'est-à-dire de Christ, voyez quel gain pour Jérusalem : ointe elle-même de l'huile spirituelle, elle prendra le nom du Christ, conformément à ce que nous lisons d'Abraham dans les psaumes : « Gardez-vous bien de toucher à mes Christs et de maltraiter mes prophètes. » *Psal. civ*, 15.

« Je vous ai vêtue de robes de différentes couleurs. » *Ezech. xvi*, 10. Les Septante : « Je vous

ai recouverte d'étoffes diverses ; » des cérémonies de la loi, dont l'atrait pût vous distraire de la recherche des idoles. Ce sont là les vêtements divers que portait Joseph, que ses frères ne purent vendre avant de l'avoir dépouillé de sa robe de plusieurs couleurs. » *Genes. xxxvii*, 23. Le psaume quarante-quatre dit à son tour au sujet de l'épouse : « La reine s'est tenue à votre droite ayant un habit enrichi d'or, et environnée de ses divers ornements. » *Psal. xlv*, 10. C'est encore le vêtement dont parle l'Apôtre : « Revêtez-vous de l'homme nouveau, qui est renouvelé dans la connaissance de Dieu selon l'image du Créateur. *Ephes. iv*, 24. Voulons-nous savoir bien quelles sont les diverses couleurs de ces vêtements ? le même Apôtre va nous l'apprendre dans une de ses Epîtres aux fidèles : « Revêtez-vous donc d'entraîles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, de patience. » *Coloss. iii*, 12. Quoi de plus beau que cette variété ? Job l'a ainsi exaltée de son côté : « Qui a donné aux femmes de savoir discipliner, pour ainsi dire, les couleurs les plus diverses pour en orner les tissus ? » *Job. xxxviii*, d'après les Septante. Le grand-pontife, une fois l'an, quand il brûlait l'encens pour le peuple et entraînait dans le Saint des Saints, était revêtu d'une robe de diverses couleurs. *Ezod. xxx* ; *Hebr. ix*. Certes si la ri-

autem laverit et mundaverit sanguinem, sicut *ἀποδοξάν* (a), quæ duodecim annis cruce manabat, firmis sanavit tactu, *Marc. v*, non sufficit ei lavare aqua et mundare sanguine, nisi oleo quoque unxerit ; juxta quod Samaritanus, qui interpretatur « custos, » seminecis vulnera primum olei infusione linxit, deinde vini austeritate conspexit. *Luc. x*. Dominus autem noster alio unctus est oleo, quod non dolore vulnerum mitigaret, sed lætitiæ tribueret, dicente ad eum Spiritu sancto : « Propterea unxit te Deus, Deus tuus, oleo exultationis præ consortibus tuis. » *Psal. xlv*, 8. Habent et contraria fortitudines simulati olei lenitatem, dulcia per hæreticos pollicentes ; quæ vertuntur in amaritudinem, et que detestatur propheta commemorans : « Oleum autem peccatoris non impingnet caput meum. » *Psal. cxi*, 5. Sin autem ab unctione unctus, id est, Christus appellatur, vide quantum profecerit Jerusalem, et ipsa uncta oleo spirituali, Christi nomine accepterit, juxta quod et in Psalmis de Abraham legitur : « Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari. » *Psal. civ*, 15.

« Et vestivi te discoloribus. » *Ephes. xvi*, 10. LXX. « Et indui te variis. » *Legis* ceremonias, quarum occupata studio, idola derelinqueres. Ista sunt varia vestimenta, quibus indutus est Joseph, nec poterunt un fratres vendere, nisi prius eum tunica varietate nudasset *Gen. xxxvii*, 23. Et de sponsa dicitur in quadagesimo quarto Psalmo : « Astitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato, circumdata varietate. » *Psal. xlv*, 20. Hoc est vestimentum hominem, qui renovatur in cognitionem juxta imaginem Creatoris. » *Ephes. iv*, 24. Volumus scire quæ sint variis vestimenta ? Idem nos Apostolus docet, circumdata varietate : « Induimini ergo visceribus misericordiæ, bonitatis, humilitatis, mansuetudinis, patientiæ. » *Coloss. iii*, 12. Quid hæc varietate pulchrius ? De qua et Job loquebatur : « Quis dedit mulieribus texturæ sapientiam aut varietatis disciplinam ? » *Job. xxxviii*, sec. LXX. Et pontifex semel in anno, quando pro populo adolebat incensum, ingrediens in Saucta sanctorum, variis vestibus utebatur. *Ezod. xxx* ; *Hebr. ix*. Certè si di-

(a) Putarunt Erasmus et Marianus « Hemorrhissam » dictam fuisse sanctam a B. Hieronymo : unde pro particula etiam Latina, Grecum nomen *ἀγία* supponerunt contra idem exemplarium mss. Man. — Pro « sicut, » quod nostri præferunt mss. an Babanus, duobus versibus Martianus legit « quoties ; » corrupto vero editi restituerunt « quo » *ἀγία*, id est, « sanctam, » *ἀποδοξάν*, etc.



chesse du vêtement, et non la sainteté et la diversité des vertus de celui qui les porte, constituait sa variété, on dirait de Pharaon et de Nabuchodonosor qu'ils eurent ces vêtements, et que Joseph ne les eut pas, qui, fils d'un père voyageur et berger, ne pouvait être vêtu d'une robe royale de diverses couleurs.

« Et je vous ai chaussée de pourpre. » *Ezech.* xvi, 10. Les Septante : « Et je vous ai chaussée d'hyacinthe. » Aquila et Symmaque ont traduit par *jacinte*, les Septante et Théodotion par *hyacinthe* le mot hébreu *thacac*. Comme la prophétie s'adresse à Jérusalem, représentée sous l'image d'une femme, et décrit sa parure, c'est avec raison qu'il est parlé de chaussures ornées de pourpre ou de pierreries, qui ne conviennent pas au personnage de l'homme. C'est pourquoi il est prescrit à ceux qui doivent faire la pâque d'être vêtus d'une robe d'une seule couleur et d'avoir les reins ceints et les souliers aux pieds. C'est de ces souliers que l'Apôtre a écrit : « Que vos pieds aient pour chaussure la préparation à suivre l'Evangile de paix. » *Ephes.* vi, 15. Philon, le plus érudit des Juifs, compare l'hyacinthe du manteau pontifical à l'air, et pense qu'il est l'emblème des choses célestes. Ce n'est qu'après avoir été lavée dans l'eau, que Jérusalem reçoit des chaussures enrichies d'hyacinthe. De là vient que le Sauveur lave les pieds des Apôtres, à qui il avait

vitia varietatem vestium, et non sanctitas faceret diversitasque virtutum, Pharaon et Nabuchodonosor hæc vestimenta habuisse scriberentur, et non Joseph, qui sub peregrino et pastorali patre, vestes discoloris et regias habere non poterat.

« Et calciavi te janthino. » *Ezech.* xvi, 10. LXX : « Et calciavi te hyacintho (*Al. hyacinthino*). » Aquila et Symmachus, « janthinas » Septuaginta et Theodotio « hyacinthina » translulerunt. Pro quo in Hebræo scriptum est *thacac* (תַּחַח). Et quia pulchre ad Jerusalem sermo dirigitur, et sub persona femina, omnis ejus ornatus exprimitur, hyacinthina, sive janthina calciamenta narratur, que virorum personam non conveniunt. Deinde facturis pascha precipitur, absque ulla coloris varietate, ut accinctis lumbis et pedibus calciaiti sint. Ista sunt calciamenta de quibus et Apostolus scribit : « Calciaiti pedes in preparatione Evangelii pacis. » *Ephes.* vi, 15. Philo, vir disertissimus Judæorum, hyacinthon in vestibus pontificis aeri comparat, per quem supera atque celestia significari arbitrat. Nec prius Jerusalem calciaitur hyacinthinis, nisi lavetur aqua. Unde et apostolorum, quibus prius præceperat Dominus ut excutere pedum suorum pulve-

donné l'ordre de secouer la poussière de leurs sandales. *Matth.* x. L'épouse du Cantique des cantiques dit également : « J'ai lavé mes pieds ; comment pourrai-je les souiller de nouveau ? » *Cant.* v, 3. Enfin, l'Exode atteste que Moïse ôta ses souliers, parce que le lieu où il se trouvait était une terre sainte. *Exod.* iii. C'est après que les pieds ont été lavés et purifiés de toute souillure, qu'ils sont parés d'une chaussure enrichie d'hyacinthes ou de jacinthes, ce qui est le couleur de l'air ou d'azur, afin qu'ils soient ravés dans l'air au-devant du Seigneur et se hâtent d'aller vers le royaume des cieux.

« Je vous ai ceinte du lin le plus beau. » *Ezech.* xvi, 10. Jérusalem, outre que Dieu la revêt d'une robe de diverses couleurs et la pare de chaussures enrichies de pierreries, la ceint du lin le plus beau, dont les fils les plus fins forment le tissu du manteau pontifical. De même, les Proverbes nous apprennent que l'épouse, qui tissa deux chlamydes à l'époux, celle de la vie présente et celle de la vie future, se fit à elle-même un vêtement de fin lin et de pourpre. *Prov.* xxxi. C'est avec ce lin le plus beau que sont serrés les reins, toutes les fois que, pour épouser en eux par la mortification les lourdes humeurs qui engraisent les instincts voluptueux, nous accomplissons ce précepte apostolique : « Soyez donc fermes ; que vos reins aient pour ceinture la vé-

rem, *Matth.* x, lavantur a Salvatore pedes. Et sponsa dicit in Cantico canticorum : « Lavi pedes meos, quomodo inquinabo illos ? » *Cant.* v, 3. Et Moyses et Jesus divinus sermo testatur, *Exod.* iii, ut solvant corrigiam calciamenti sui, quia locus in quo stant sanctus sit. Cum autem loti fuerint pedes et omni sorde purgati, calciauntur hyacinthinis sive janthinis, quod utrumque æquum et *κροχίου* coloris est, ut rapiantur in occursum Domini in ære, et ad celestia regna festinent.

« Et cinxi te bysso. » *Ezech.* xvi, 10. Jerusalem non solum vestitur discoloribus, et calciaitur hyacinthinis, sed et bysso accingitur, de qua tenuissimum in veste pontificis fila textuntur. Et uxor in Proverbiis, quæ viro suo duas textit chlamydes, et presentis sæculi et futuri, sibi de bysso et purpura fecisse dicitur vestimenta. *Prov.* xxxi. Hac bysso accinguntur renes, quos pinguis libidinis incentiva tentaunda sunt, nihilque in eis crassi humoris (*Al. crasse Veneris*) relinquitur, et implemus præceptum Apostoli dicentis : « State ergo succincti lumbos vestros in veritate. » *Ephes.* vi, 14, quasi aliis verbis diceret, « bysso ». Et Dominus ad apostolos loquitur : « Sint lumbi vestri præ-

rité ; » *Ephes.* vi, 14 ; il aurait pu dire en autres termes : « Le lin le plus pur. » Le Seigneur aussi dit aux Apôtres : « Que vos reins soient ceints, ayez dans vos mains des lampes ardentes. » *Luc.* xii, 35. Or, ce n'est qu'à la condition d'opposer une digne aux humeurs de nos reins, que nous pouvons avoir dans nos mains des lampes ardentes. De là cet ordre donné à Job : « Ceignez vos reins comme un homme ferme. » *Job.* xxxviii, 3. Aussi ceux qui doivent manger l'agneau, les souliers aux pieds, tenant un bâton, debout dans la vérité de l'Evangile, préparés au sang du Christ, ont-ils les reins ceints. *Exod.* xii. Cette ceinture qui mortifie les reins, Elie et Jean-Baptiste la portent également, *IV Reg.* i, *Marc.* i, parce que, selon la plainte éloquentes du roi pénitent, nos reins sont pleins d'illusions. *Psal.* xxxvii, 8.

« Et je vous ai revêtue d'une robe, pour ainsi dire vaporeuse. » *Ezech.* xvi, 10. Les Septante : « Et je vous ai entourée de la *trichapte* » mot qu'Aquila remplace par une robe *fleurie* ou *douce au toucher*, et Symmaque par *vêtement* tout court, tandis que Théodotion se contente de transcrire le mot hébreu même *messé*. Comme je cherchais avec soin ce que pouvait être ce nom *trichapte* des Septante, et que je n'en trouvais dans le grec ni l'emploi ni l'étymologie,

cincti, et lucerna ardentes in manibus vestris. » *Luc.* xii, 35. Nisi enim astrinxerimus fluentia lumborum reumata, lucernas in manibus habere non possumus. Unde et ad Job loquitur Deus : « Accinge sicut vir lumbos tuos. » *Job.* xxxviii, 3. Et comessuri agnum, calciaiti pedes, tenentes baculum, stantes in Evangelii veritate, et ad Christi sanguinem preparati, lumbos accinctos habere dicuntur. *Exod.* xii. Quia zona mortificante lumbos, Elias quoque et Joannes Baptista accinguntur. *IV Reg.* i, *Marc.* i. De quibus et penitens flebiliter ingemiscit, dicens : « Quoniam lumbi mei impleti sunt illusionibus. » *Psal.* xxxvii, 8.

« Et indixi te subtilibus. » *Ezech.* xvi, 10. LXX : « Et circumdedit te trichapte, » pro quo Aquila « florido » sive « palpabili, » Symmachus « indumento » Theodotio ipsum verbum Hebræicum posuit *messé* (משש). Cumque diligenter inquirerem quid sibi vellet vocabulum « trichapte, » (*a*) quod LXX translulerunt, et a nullo Græcorum nec usum, nec etymologiam possem in-

(a) Docet vero Theodorus, plerum esse « capilli factum, qui capilli mulierum circumponitur. Et Scholion in Cosimiano codice penes Mont-faconium, Πλέξας ἔστιν αἱ τρίχες συνυπλέοντες. Τριχάπτον δὲ λέγει τὸ ἀπὸ χρυσοῦ κατασκευασμένον, ἵνα εἴη ἀπὸ χρυσοῦνιματος. Λέγει δὲ εἶναι ἐκ χρυσοῦ διακόδιον ἐσθῆτος. » Plexas quo capilli complentur. Trichaptum autem dicit, quod ex auro concinnatum est, quasi dicitur ex auro filis. Loquitur autem de veste figuris animalium ex auro intertextæ. » Hinc simile pallium Hieronymus ipse epist. 107, « ad Letam » statuit pudicitie signum extitisse. (Edit. Mug.)

j'appris enfin qu'il était de l'invention des Septante eux-mêmes — pour les choses nouvelles il faut créer des noms nouveaux — et qu'il désigne une étoffe si légère qu'on la croirait faite des cheveux les plus fins. A mon tour, pour exprimer cette ténuité du tissu, j'ai employé l'épithète de *vaporeuse*, parce que la chaine et la trame en étaient de fils presque invisibles. Il convient bien à ceux qui avaient donné lieu à cette réprimande : « Ce peuple s'est engraisé des dons de Dieu ; Jacob a mangé et a bu, il s'est rassasié, il s'est engraisé et il a regimbé contre le Seigneur qui l'aimait tant ; il a abandonné Dieu son créateur, » *Deut.* xxxii, 15, soit maintenant donnée la robe légère du pardon. On en effet, dans le livre de la sagesse, que certains attribuent à Salomon, l'esprit d'intelligence est appelé unique et multiple, subtil et varié. *Sap.* vii, 22. Et la manne, au sujet de laquelle il est écrit : « L'homme a mangé le pain des anges, » *Psal.* lxxvii, 25, était, raconte l'Exode, semblable à de tout petits grains de gelée blanche presque imperceptibles. *Exod.* xvi. Quant à l'interprétation de la seconde édition d'Aquila, « robe fleurie », nous pouvons entendre par cette métaphore la fertilité de la terre de Judée, ou la beauté du culte divin.

« Je vous ai parée des ornements les plus pré-

venire sermonis, tandem didici a LXX esse compositum (rebus enim novis nova fingenda sunt nomina), quod tante subtilitatis fuerit vestimentum, ut pilorum et capillorum tenuitatem habere crederetur. Unde et ego volens tenuitatem exprimere vestimenti, pro « trichapte, subtilibus » transtuli, quod tenui slamine atque subtilem textum erat. Et congrue illis, de quibus iucurepans dixerat : « Incrassatum est cor populi hujus, et manducavit, et bibit Jacob, et saturatus est, et incrassatus, et calcitravit dilectus, et dereliquit Deum factorem suum, » *Deut.* xxxii, 15, nunc tenuitas vestium condonatur. Nam et in libro Sapientie, qui a quibusdam Salomonis inscribitur, spiritus sapientie unigenitus et multiplex, tenuis et subtilis appellatur. *Sap.* vii, 22. Et manna, de quo scriptum est : « Panem angelorum manducavit homo, » *Psal.* lxxvii, 25, tenuissimum in similitudinem pruinæ et sementis coriandri fuisse narratur. *Exod.* xvi. Possimus juxta interpretationem secundæ editionis Aquilæ,